

Luxembourg, le 27 juin 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

« Après de longues négociations, la Fédération luxembourgeoise des exploitants d'autobus et d'autocars (FLEAA), et les syndicats OGBL et LCGB ont signé le 10 avril 2017 un avenant à la convention collective du 14 mai 2013 des conducteurs d'autobus.

Cet avenant prévoyait la modification de certaines dispositions de la convention collective de 2013, dont notamment une amélioration des conditions de travail. Or, ces modifications sont prévues d'entrer en vigueur uniquement à partir du moment qu'un règlement grand-ducal relatif aux pauses sur les lignes régulières inférieures à 50 kilomètres est introduit par Monsieur le Ministre.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Quel est l'état actuel de l'élaboration de ce règlement grand-ducal ?*
- Quand le règlement grand-ducal pourra-t-il être adopté d'après Monsieur le Ministre ?*
- Pour quelles raisons l'introduction de ce règlement grand-ducal a-t-elle pris du retard ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député